



LES PRIX DU COMMISSAIRE

Qu'est-ce que c'est?

Depuis 1973, les prix du commissaire sont décernés en reconnaissance d'actes exceptionnels dans les catégories du service public bénévole et des actes de bravoure au Yukon.



Service public bénévole



Bravoure

Le Prix du commissaire pour le service public bénévole

Ce prix rend hommage à des personnes qui ont fait preuve d'excellence et réalisé des actions remarquables, quel que soit le secteur d'activité, contribuant ainsi de façon importante et durable au bien-être social, culturel ou économique du Yukon et de ses résidents.

Le travail rémunéré accompli dans l'exercice d'une charge publique ou d'un emploi de la fonction publique ou du secteur privé n'entre pas en ligne de compte pour l'attribution de ce prix.

Analogue au Prix d'excellence pour l'ensemble des réalisations, cette distinction ne peut être décernée qu'une seule fois à la même personne.

Le Prix du commissaire pour les actes de bravoure

Le Prix du commissaire pour les actes de bravoure s'articule en deux volets : le Prix pour acte de bravoure, décerné aux personnes qui, au prix de grands efforts, sont intervenues en prenant des risques personnels considérables dans des circonstances dangereuses; et le Certificat pour contribution exemplaire, attribué aux personnes qui, au prix de grands efforts, sont intervenues pour protéger ou sauver – ou tenter de protéger ou sauver – la vie d'une ou de plusieurs personnes.

Admissibilité

- ◆ Sauf exception (voir plus bas), vous pouvez présenter la candidature de tout citoyen canadien ou de toute citoyenne canadienne qui réside actuellement au Yukon ou qui y a résidé pendant une longue période, dès lors qu'il ne s'agit pas d'un membre de votre famille. Seuls les particuliers peuvent être mis en candidature (les couples, groupes ou organismes sont exclus).
- ◆ Vous ne pouvez pas proposer votre propre candidature, celle de votre conjoint ou conjointe ou celle d'un membre de votre famille immédiate.
- ◆ Les candidatures relatives au Prix pour les actes de bravoure doivent être soumises moins de deux ans après la date de l'incident ou de l'acte de bravoure visé.
- ◆ Aucun prix ne sera remis à titre posthume, sauf dans le cas où la personne est décédée en accomplissant l'acte de bravoure concerné.

Ne sont pas admissibles : les sénateurs, les députés, les membres de l'Assemblée législative du Yukon et les juges tant qu'ils exercent leurs fonctions.

À inclure au dossier de candidature :

1. Les coordonnées complètes du candidat ou de la candidate sur le formulaire de candidature.
2. Une première lettre de proposition de candidature signée par deux personnes (dont une doit obligatoirement résider au Yukon).
3. Au moins deux autres lettres d'appui, de préférence de la part des personnes concernées par les actes accomplis par le candidat ou la candidate.
4. Le plus de renseignements possible sous forme de lettre – et non sous forme de C.V. ou de pétition signée – y compris les dates précises des événements, afin de permettre au comité de prendre une décision éclairée.

Dépôt des candidatures

Le Comité des Prix du commissaire accepte les candidatures en tout temps. Ce comité est formé de bénévoles de partout au Yukon qui se réunissent deux fois l'an, le plus souvent en mars et en octobre.

Remise des Prix

Chaque année, les Prix sont remis à la réception du Nouvel An du commissaire, le 1^{er} janvier. Si la personne devant recevoir la distinction ne peut se présenter à la réception, le Bureau du commissaire la consultera pour organiser une nouvelle cérémonie au cours de l'année.

Confidentialité

Afin d'éviter toute déception inutile et de respecter la vie privée des personnes consultées, le Bureau du commissaire traite toutes les propositions de candidatures en toute confidentialité et attend la même attitude de la part des personnes qui proposent une candidature ou participent au processus.

Renseignements

Pour obtenir un formulaire de candidature ou pour de plus amples renseignements, contactez le Comité des Prix du commissaire, à l'adresse ci-dessous. Le formulaire de candidature dûment rempli et les lettres d'appui peuvent être envoyés par la poste à l'adresse suivante :

Comité des Prix du commissaire
Bureau du commissaire du Yukon
412, rue Main
Whitehorse (Yukon)
Y1A 2B7

Complément d'information :
Téléphone : 867-667-5121,
ou sans frais au Yukon : 1-800-661-0408
Télécopieur : 867-393-6201
Site Web : www.commissioner.gov.yk.ca

Formulaire de candidature – Prix du commissaire

Nom complet du candidat ou de la candidate :

Le candidat est-il citoyen canadien? La candidate est-elle citoyenne canadienne?

Oui No

Nombre d'années vécues au Yukon : _____

Adresse complète du candidat ou de la candidate, y compris le code postal :

Autres coordonnées : (téléphone du domicile, du travail et courriel, si possible)

Nom et coordonnées de la personne qui propose le candidat/la candidate :

Téléphone : Domicile _____ Travail _____

Courriel : _____

À joindre obligatoirement au dossier de candidature :

- Les coordonnées complètes du candidat ou de la candidate sur le formulaire de candidature.
- Une première lettre de proposition de candidature signée par deux personnes (dont une doit obligatoirement résider au Yukon).
- Au moins deux autres lettres d'appui, de préférence de la part des personnes concernées par les actes accomplis par le candidat ou la candidate.
- Le plus de renseignements possible sous forme de lettre – et non sous forme de C.V. ou de pétition signée – y compris les dates précises des événements, afin de permettre au comité de prendre une décision éclairée.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez aux Prix du commissaire.